



Arnaque d'une école de commerce

Par **parisienparis**, le **10/04/2008 à 17:09**

je suis dans une école de commerce,j'ai donc signer un contrat et payer la somme inscrite sur le contrat.

le problème est le suivant:j'ai demander a l'école une copie du contrat 3 mois apres le debut des cours.Celle ci me la donner,

J'ai constater que l'école n'avez pas signer le contrat.

Puis- je donc demander à être rembourser

et sortir de cette école, car celle ci peut nier a tout moment qu'il y est un contrat et peut donc me virer sans que je n'ai de preuve d'avoir ete inscrit dans cette école.

L ecole est donc flexible et peut renier le contrat a tout moment car elle ne l a pas signer.

Par **cenkinze**, le **27/05/2008 à 15:10**

je suis journaliste, j'enquête sur ce genre d'école.

Pourrais tu me transmettre tes coordonnées ?

Stéphane L.